

*Mission Permanente  
du Royaume du Maroc*

*Genève*



البعثة الدائمة  
للمملكة المغربية

جنيف

*-Seul le texte prononcé fait foi-*

*Déclaration de M. Omar Hilale, Ambassadeur Représentant  
Permanent du Royaume du Maroc*

*Devant*

*La 17<sup>ème</sup> Session du Conseil des Droits de l'Homme*

\*\*\*

*Panel sur les droits des victimes du terrorisme*

*Genève, le 1<sup>er</sup> juin 2011*

**Monsieur le Président,**

Cet important panel sur « les droits des victimes du terrorisme », se tient un mois, presque jour pour jour, après l'attentat terroriste de Marrakech. Cet acte ignoble a été perpétré non seulement contre des personnes innocentes de différentes nationalités, Française, Suisse, Canadienne Néerlandaise et Marocaine. Il a été également un attentat contre les valeurs de paix, de cohabitation, de tolérance et de diversité culturelle qu'incarne la ville séculaire de Marrakech et sa place mythique de Jame-el-Fna, d'ailleurs, unique site au monde classé, par l'UNESCO, patrimoine oral et immatériel de l'humanité. Je saisis cette occasion pour réitérer ma profonde sympathie et mes sincères condoléances aux familles de toutes les victimes de cet acte meurtrier.

Suite à cet attentat criminel, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a pris en charge les frais d'inhumation des défunts et instruit le gouvernement de veiller à prodiguer tout les soins médicaux et l'appui humain nécessaire aux blessés et de diligenter une enquête judiciaire dans le respect total des droits de l'homme tant des victimes que des accusés à un procès équitable.

**Monsieur le Président,**

Pleinement conscient des conséquences du terrorisme sur les droits de l'Homme, le Maroc adopte une approche axée sur le respect des droits des victimes et de leurs familles. Cette approche se décline en trois axes, notamment :

\* **la prévention** : ciblée par l'adoption d'une position de principe immuable et sans ambiguïté concernant la lutte contre ce fléau, l'adhésion à l'ensemble des Conventions internationales en la matière et l'engagement fort et responsable au niveau international, régional et sous-régional.

\* **l'assistance**: aux victimes et leurs ayants droit prend deux formes : sociale et psychologique, à travers la prise en charge efficiente de leurs problèmes socioéconomiques, la réhabilitation, l'orientation et l'accompagnement dans toutes leurs démarches sociales, administratives, médicales et juridiques et, également, à travers une aide financière instaurée par la loi n° 1/03/178.

\* **la sensibilisation**: l'établissement d'une stratégie globale qui privilégie, la promotion des droits de l'homme, le développement économique et social, l'éducation, la promotion de la tolérance et la mise en œuvre d'une société ouverte et moderniste qui permette de parer aux idéologies obscurantistes et toutes les formes de fanatisme haineux, antinomique valeurs de paix, de tolérance et de dialogue.

**Monsieur le Président,**

Le terrorisme est l'un des plus grandes menaces de notre temps sur la sécurité de la personne humaine, sa liberté et son intégrité physique, ainsi que sur les valeurs humaines universelles. Bien plus il est l'ennemi numéro un des droits de l'homme particulièrement le droit à la vie. Son coût humain, social et économique, avec son corollaire d'impact direct et indirect sur les droits des victimes et leurs familles, constitue un lourd fardeau pour les pays touchés par ce fléau, particulièrement dans les pays en développement.

Le respect et la protection des droits des victimes du terrorisme et de leurs familles passe, impérativement, par la prévention contre ses causes profondes et la lutte efficace contre sa propagation. Cependant, cet objectif ne peut être atteint en l'absence d'une coopération politique et sécuritaire bilatérale sous-régionale, régionale et internationale. En effet, la mutualisation des efforts et la multilatéralisation de ce combat, à travers une réponse concertée et collective au bénéfice de la consolidation de la paix, la sécurité et de la résolution pacifique des conflits sont la meilleure approche pour protéger efficacement les droits des victimes du terrorisme.

Par ailleurs, le panel est invité à se pencher, également, sur les victimes indirectes du terrorisme, particulièrement dans la région Sahelo Sharienne. Les pays de cette région font face avec beaucoup de courage et de détermination, non seulement au phénomène du terrorisme, mais également aux liens, bien établis, et les connections dangereuses, avérées, entre la nébuleuse terroriste, les réseaux des narco-trafiquants, les groupuscules séparatistes et la mafia de la traite des êtres humains.

L'implantation rampante de cette alliance contre nature dans la région Sahelo- Saharienne est l'illustration de la capacité des réseaux terroristes à tirer profit du déficit de coopération régionale, voire de la politisation de la lutte régionale contre le terrorisme et de l'approche exclusionniste qui la handicape. Autant le terrorisme est un phénomène international qui ne connaît ni frontière, ni religion, ni race, autant la coopération régionale internationale ne devrait souffrir d'aucune instrumentalisation, ni politisation, ni exclusion. C'est à ce prix que l'hydre du terrorisme sera vaincue, que des vies innocentes seront sauvées et que la sécurité, la stabilité et la coopération dans la région seront renforcées.

**Je vous remercie Monsieur le Président**